# Spécifications Supplémentaires

#### Besoins non fonctionnels

# Ergonomie et interface

Développement en langage **Java 17**, utilisation des **sockets** pour les échanges. Interface graphique sous **javafx**.

### **Fiabilité**

Les prix sont chiffrés par **RSA**.

Échanges authentifiés par **signature RSA** et **AES-256**, dont la paire de clé correspondant à la signature est enregistré dans un fichier .jks (.jks : Java KeyStore (JKS) : C'est un format de fichier de stockage de clés utilisé par Java pour stocker des clés privées, des certificats publics et des certificats de confiance. C'est le format standard utilisé dans de nombreuses applications Java. Les fichiers JKS sont protégés par mot de passe et peuvent contenir des paires de clés asymétriques.)

Utilisation des sockets sécurisés pour les échanges (avec certificat .JKS)

### **Performance**

Pas de recherche d'amélioration des performances.

# Support

Environnement de développement : Intellij Idea.

Applications sous **OS Linux** uniquement.

Chemin des fichiers de config de l'application : ~/.config/securewin

### SAE S3B01 - Sprint 4

AUXILIEN Katia, SALA-MOCHIZUKI Yûki, JACQUEMIN Paul, TREMOULET-BRETON Loan, VACHALDE Rémi

Contient les fichiers relatifs à la signature de l'utilisateur :

config signature keypair.jks correspond à la clé privée de signature.

**config\_signature\_certificate.cer** correspond à la clé publique de signature.

~/.config/securewin/ssl contient le certificat certificatssl.jks qui assure les échanges par sockets sécurisés.

### Ports de communication:

SecureWin\_Bidder: Fixé: 24681

SecureWin Seller: Fixé: 24682

SecureWin\_Manager : Fixé : 24683

# Règles et informations dépendantes du domaine

Enchères à pli fermé/de Vickrey. L'enchérisseur ayant proposé le prix le plus élevé paye le second prix le plus élevé.

## **Fonctionnalités**

- Chiffrement
- Echanges par sockets en protocole TCP
- Signatures
- Sauvegarde des signatures
- Avertissement auprès de l'autorité de gestion

AUXILIEN Katia, SALA-MOCHIZUKI Yûki, JACQUEMIN Paul, TREMOULET-BRETON Loan, VACHALDE Rémi

# **Aspects juridiques**

Il est important que vous preniez en compte les réglementations en matière de protection des données et de confidentialité lors de l'utilisation de l'application. Vous devez également vous assurer que l'usage futur est conforme aux lois et réglementations en vigueur dans la juridiction où elle sera utilisée. Voici quelques points juridiques à prendre en compte lors de la conception de l'application :

### Protection des données personnelles

Vous devez vous assurer que l'application est conforme aux réglementations en matière de protection des données personnelles. Veillez à ce que vos données utilisateur soient stockées de manière sécurisée et qu'elles ne soient pas utilisées à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été collectées.

### Sécurité de l'application

Vous devez vous assurer que l'application est sécurisée et qu'elle ne peut pas être piratée. Veillez à ce que les données des utilisateurs soient stockées de manière sécurisée et qu'elles ne soient pas accessibles à des tiers non autorisés.

### Conformité aux lois et réglementations

Vous devez vous assurer que l'application est conforme aux lois et réglementations en vigueur dans la juridiction où elle sera utilisée. Veillez à ce que l'application ne viole pas les droits de propriété intellectuelle d'autrui et qu'elle ne soit pas utilisée à des fins illégales.

#### Contrats d'utilisation

Rédigez des contrats d'utilisation clairs et précis pour les utilisateurs de l'application. Ces contrats doivent définir les droits et les obligations des utilisateurs, ainsi que les limites de responsabilité de votre part.

#### Conditions générales de vente

Sachant que l'application est utilisée pour la vente de biens ou de services, vous devez rédiger des conditions générales de vente claires et précises. Ces conditions doivent définir les modalités de paiement, de livraison, de retour des produits et autres.

Les conditions générales de vente (CGV) sont un document contractuel qui définit les modalités de vente entre un vendeur et un acheteur passant potentiellement par des mandataire (vous). Les CGV doivent être claires et précises et doivent inclure les informations suivantes :

### SAE S3B01 - Sprint 4

AUXILIEN Katia, SALA-MOCHIZUKI Yûki, JACQUEMIN Paul, TREMOULET-BRETON Loan, VACHALDE Rémi

- Objet des CGV : Les CGV doivent définir l'objet de la vente et les produits ou services proposés.
- Prix et modalités de paiement : Les CGV doivent préciser le prix des produits ou services proposés, ainsi que les modalités de paiement.
- Livraison : Les CGV doivent préciser les modalités de livraison des produits ou services proposés.
- Garanties : Les CGV doivent préciser les garanties offertes par le vendeur pour les produits ou services proposés.
- Droit de rétractation : Les CGV doivent préciser les conditions de retour des produits et les modalités de remboursement.
- Propriété intellectuelle : Les CGV doivent préciser les droits de propriété intellectuelle du vendeur sur les produits ou services proposés.
- Responsabilité: Les CGV doivent préciser les limites de responsabilité du vendeur en cas de dommages causés par les produits ou services proposés.
- Loi applicable et juridiction compétente : Les CGV doivent préciser la loi applicable et la juridiction compétente en cas de litige.

### Propriété intellectuelle

Vous devez vous assurer que l'usage de l'application ne viole pas les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Veillez à ce que les marques, les logos et les autres éléments de propriété intellectuelle soient utilisés conformément aux lois et réglementations en vigueur.

#### Responsabilité

Définissez les limites de votre responsabilité en cas de dommages causés par l'application. Veillez à ce que les utilisateurs soient informés des limites de responsabilité de votre part.

Il est important que vous consultiez un avocat spécialisé en droit informatique pour obtenir des conseils juridiques spécifiques.

Nous vous laissons quelques liens pour faire de plus amples recherches :

https://www.code-commande-publique.com/encheres-electroniques/

https://www.marche-public.info/code-commande-publique-article-r2162-57-66-techniques-ac hat-encheres-electroniques/